



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Arrondissement

Syndicat de Communes du Centre Régional de compétences et de Protection civile du Jura bernois

Règlement d'organisation

La modification relative à la suppression des art. 2 al. 3, 15 lit. e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation a été approuvée sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 15 décembre 2021. Elle entre en vigueur le 27 décembre 2021.

Tramelan, le 16 décembre 2021

Autorités cantonales

LHR – Hôtellerie et restauration – Heures de fermeture les 31 décembre 2021 et 1^{er} et 2 janvier 2022

La nuit du 31 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2022, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2022, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à **3 h 30 au plus tard**. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (Décision selon l'art. 13 LHR).

Les ouvertures susmentionnées sont valables sous réserve de nouvelles mesures contre l'épidémie de coronavirus. Toutes les mesures de protection au sens des ordonnances fédérale et cantonale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 doivent être respectées.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtellary, le 20 décembre 2021

Les préfètes: R. Stebler, F. Steck, S. Niederhauser

www.lasemaine.ch



Belprahon

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1^{er} mars 2021, le Conseil communal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 15 décembre 2021.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 10 janvier au 29 janvier 2022 inclus, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition devra être adressée au Conseil communal, dûment signée et motivée.

S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil communal.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Vice-mairesse

M^{me} Aude Sauvain a été nommée vice-mairesse pour l'année 2022.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Fermeture du bureau communal

Nous vous rappelons que l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Le Conseil communal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches et rendez-vous en 2022.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Déneigement

Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée. Les rues où stationneront des véhicules ne seront pas déneigées. Le Conseil communal décline toute responsabilité, en cas de dégâts

causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales, par le service de déneigement.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur internet

Lors de sa séance du 15.12.2021, le Conseil communal a adopté l'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur internet d'informations à caractère public.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtellary.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Da Silva Moura Nuno Filipe et Audrey, Le Noveleu 17, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Isaias Moura, Widmer Maçonnerie, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Projet: Réhaussement d'un étage de l'annexe EST avec agrandissement côté SUD pour aménagement de 2 chambres à l'étage et un local non chauffé au rez. Agrandissement du balcon SUD pour un couvert à voiture et aménagement d'une terrasse. Pose d'une cheminée de jardin.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal



Champoz

Recrutement 2022

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON procédera à son recrutement pour l'année 2022 le:

**Lundi 24 janvier 2022 à 19 h
au hangar des sapeurs-pompiers à Bévillard**

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (années de naissance comprises entre 2001 et 1981).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP MORON en 2022.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance pour votre engagement.

Champoz, le 12 janvier 2022

Au nom de l'Etat-major des sapeurs-pompiers Moron



Corcelles

Commission du SSGV

Nomination

Nous informons la population que dans sa séance du 15 décembre 2021, le Conseil communal a nommé M^{me} Céline Minder en tant que représentante à la Commission scolaire du Syndicat Scolaire du Grand Val.

M^{me} Céline Minder entrera en fonction le 1^{er} janvier 2022.

Au nom de la population, nous tenons à la remercier de son engagement et lui souhaitons plein de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Corcelles, le 22 décembre 2021

Le Conseil communal



Court

Administration municipale

Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le jeudi 23 décembre 2021 à 17h et les rouvrira le lundi 10 janvier 2022 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, le matin entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 22 décembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérants: Bettina Simon et Vincent Briffod, Rue Neusté 25, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 935, au lieu-dit « Les Planches », commune de Crémines

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et places de stationnement, couvert à bois et réduit extérieurs, un balcon côté Sud, un balcon sur pergola côté Est. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: H

Dérogation: Art. 19 RAC

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 15 décembre 2021

Secrétariat communal Crémines

Avis de construction

Requérant: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Idem requérant

Emplacement: Parcelle N° 925, au lieu-dit « Les Planches », commune de Crémines

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert pour voitures, réduit, balcon sur pergola côté Sud. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 15 décembre 2021

Secrétariat communal Crémines

Avis de construction

Annule et remplace l'avis de construction publié le 15 décembre 2021

Requérante: Résidence Les Aliziers SA, M. Jacques Hippenmeyer, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Yves Kistler, rue du Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelles N°s 912, 913, 914, 915 et 916, au lieu-dit: « Les Brues Dedos », commune de Crémines.

Projet: construction de 5 maisons familiales avec terrasses, places de stationnement et pompes à chaleur extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Dérogations: art. 80 LR, 48 LAE, 41c OEaux et 35 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 décembre 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 27 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022.

La déchetterie sera également fermée le 30 décembre 2021.

Réouverture du bureau mercredi 12 janvier 2022 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 de 9h à 10h les jours ouvrables.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 22 décembre 2021

Le Conseil municipal

Approbation de règlements

Lors de l'assemblée municipale du 9 décembre 2021, les règlements suivants ont été acceptés par l'organe législatif et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours:

- Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité;
- Règlement relatif à la gestion d'un fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables.

Grandval, le 22 décembre 2021

Le Conseil municipal



Moutier

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés:

**du jeudi 23 décembre 2021 à 18h
au lundi 3 janvier 2022 à 9h**

Nous vous rappelons le numéro du Service de piquet des Services industriels (eau-électricité) en cas d'urgence: 032 494 12 22.

D'autres numéros d'urgence:

Police 117

Feu 118

Ambulance 144

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 8 décembre 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Baglivo Giuseppina, Sur-Menué 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 2181, rue Neusté

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et pompe à chaleur en façade Sud-Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1),

selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Wiedmer Olivier, rue du Nord 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelles N^{os} 9 et 11, rue du Nord 13

Projet: Pose d'une cabane de jardin au Nord de l'habitation

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Spart Camille, rue de l'Est 30, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2149, rue des Prés 23

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est, remplacement d'un mur vitré par une fenêtre isolante en façade Sud.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Mercay Sabrina, Crêt-de-la-Rive 21, 2740 Moutier

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 3315, Crêt-de-la-Rive 21

Projet: Construction de murs de soutènement à l'Est et au Sud avec pose de parois brise-vue, construction d'un local de rangement avec une place de parc au Nord-Est, construction d'une piscine enterrée au Sud chauffée par une pompe à chaleur située à l'Est et déplacement de la pompe à chaleur de l'habitation à l'Est.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 22 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Entreprise A. Hauser SA, Rue de l'Ecluse 10, 2740 Moutier

Auteur du projet: CKTECK Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 1857, au lieu-dit: «Rue de l'Ecluse 10», commune de Moutier

Projet: modifications intérieures, aménagement d'un local de giclage au rez-de-chaussée avec nouvelle sortie d'aération en toiture, aménagement de bureaux et d'un local d'exposition au premier étage, création d'un nouvel escalier extérieur et d'une porte sectionnelle au Sud, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'enseignes publicitaires en façades Nord et Sud avec éclairage et remplacement, modification et création d'ouvertures en façades.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: HA3

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 décembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} décembre 2021 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la bourgeoisie où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 16 décembre 2021

Le Conseil de bourgeoisie



Petit-Val

Analyse sécuritaire du nouvel aménagement de la traversée de Châtelat

Suite à l'analyse sécuritaire sur le nouvel aménagement de la traversée de Châtelat, l'office des ponts et chaussées (OPC) et la commune de Petit-Val communiquent les informations suivantes:

A fin septembre 2021, un comptage du trafic et une expertise des traversées piétonnes au centre de la localité ont été réalisés. Cette analyse démontre qu'environ 1'200 véhicules par jour traversent la localité et que la vitesse signalée de 50 km/h est majoritairement respectée. En comparaison avec

l'analyse avant les travaux, la vitesse moyenne actuelle a diminué.

La largeur de la chaussée ayant été réduite, un risque d'empiètement sur les trottoir et bande piétonne lors de croisement existant malgré la présence de potelets. Les traversées piétonnes sur la journée sont peu nombreuses malgré une concentration à certaines heures dues essentiellement à la présence des écoliers. Afin d'augmenter la sécurité des piétons et de réduire le risque d'empiètement des véhicules sur le trottoir, l'OPC procédera à la mise en place d'un potelet supplémentaire à l'extrémité Ouest du trottoir.

Etant donné la faible fréquentation des traversées piétonnes, hormis aux heures d'arrivée et de sortie des écoliers, la commune de Petit-Val et l'OPC ne sont pas favorables à un marquage d'un passage pour piétons (PPP). Selon les différentes études menées à ce sujet, un PPP peu fréquenté est plus dangereux qu'une traversée libre. Actuellement, les écoliers respectent les règles de sécurité et sont attentifs avant de traverser la route. L'OPC et la commune de Petit-Val se disent satisfaits de ce nouvel aménagement qui apportent plus de sécurité et de modération de trafic.

Souboz, le 22 décembre 2021

Conseil communal



Reconvilier

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- à Eichenberger Catherine et Romain pour la construction d'une maison familiale avec garage à toit plat et pose de panneaux thermiques sur le pan Sud du toit, pose d'une pompe à chaleur extérieure à la Rue de la Colline 11, parcelle N° 2304
- à Pée Camille et Guiral Thibaut pour la construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit au Chemin des Bosquets 3, parcelle N° 2298
- à Studer-Boillat Marlène pour le remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure à Dos-la-Velle 18, parcelle N° 1118
- à Lüdi Martine et Didier pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante à la Rue de Pommé au Loup 11, parcelle N° 1565
- à Lüdi Corinne et Laurent pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante à la Rue de Pommé au Loup 10, parcelle N° 1567
- à Müller Thomas pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante à la Rue des Fraîches 5, parcelle N° 920
- à Rénovations de l'Orval pour le démontage du garage existant, pose d'un couvert à voiture en bois gris clair sur toutes les fenêtres du bâtiment, pose d'un brise-vue en bois sur le côté Est, construction d'un escalier métallique en façade Sud, changement d'affectation du local commercial situé au rez en habitation (pas de logement supplémentaire), Grand-Rue 10, parcelle N° 77
- à Idrizi Hamdi pour la modification du permis accordé le 01.10.2019 soit la modification de la couleur et des matériaux des parapets des balcons, en métal anthracite à la place de parapets vitrés transparents, Rue du Bruye 5b, parcelle N° 124

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

- à Amstutz Florence et Christophe pour la pose d'un poêle à pellets dans les combles déjà chauffés et ajout d'une cheminée sur le toit, chemin du Nord 13, parcelle N° 849
- à Bento Fernandes Pinto Joana Filipa et Falé Pinto Joao Miguel pour la construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit au Chemin des Bosquets 1, parcelle N° 2270
- à Imval SA pour la modification du permis accordé le 26 octobre 2020 soit l'ajout de deux couverts à voiture sur les places de parc autorisées au Sud de la parcelle N° 2302, Rue du 16 Mars 17

Reconvilier, le 22 décembre 2021
Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérant : Di Biase Antonio, Rue des Euches 22, 2842 Rossemaison

Auteur du projet : Fivre Energie SA, 2800 Delémont
Propriétaire foncier : Di Biase Antonio, rue des Euches 22, 2842 Rossemaison

Emplacement : parcelle N° 324, Route Principale 8b
Projet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'extérieur du bâtiment

Genre de construction : selon plans déposés
Zone : HA2

Dérogation requise : RCC art. 15

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 13 janvier 2022 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 8 décembre 2021
Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérants : Madame Cécile et Monsieur Alban Kubs, Les Vieux Chemins 17, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet : Fivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelle N° 949, au lieu-dit : « Les Vieux Chemins 17 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure le long de la façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre 2021

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 6 au 25 janvier 2022. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Déchets spéciaux

Les habitants de la commune de Saicourt peuvent dès à présent aller déposer à la déchetterie de Celtor SA à Tavannes les déchets spéciaux produits en petites quantités par les ménages. Sont considérés comme déchets spéciaux les produits suivants : médicaments, produits de lessive, eau de javel, peintures et vernis, solvants, pesticides, produits phytopharmaceutiques, appareils et piles contenant du mercure, acides, décalcifiants, tubes fluorescents, huiles de moteur, huiles végétales, autres produits chimiques ou additifs.

Fermeture de l'administration municipale

Nous vous rappelons que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2021 au 5 janvier 2022. Il sera ouvert les 6 et 7 janvier 2022 de 10h à 11h. Réouverture normale à partir du 10 janvier 2022.

Le Fuet, le 22 décembre 2021
Conseil municipal



Saules

Annulation de l'assemblée communale du 20 décembre 2021

En raison des nouvelles mesures édictées par le Conseil fédéral liées à la pandémie de Covid-19 et notamment l'application renforcée du certificat 2G (vacciné ou guéri) pour les événements à l'intérieur, les autorités communales ont décidé d'annuler l'assemblée communale prévue lundi dernier 20 décembre 2021. Cette décision a été dictée par le souci de permettre aux ayants droit d'exercer au mieux leurs droits politiques.

Des informations seront délivrées en début d'année prochaine quant à la tenue d'une nouvelle assemblée communale ou l'organisation d'une votation par correspondance pour les 2 objets à l'ordre du jour nécessitant une décision du corps électoral (budget 2022 et nomination de l'organe de révision). Les autres points seront repris lors d'une prochaine assemblée.

Saules, le 18 décembre 2021
Conseil communal

Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année du 23 décembre 2021 au 11 janvier 2022 y compris.

Réouverture le mercredi 12 janvier 2022 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal souhaite à chacun de belles fêtes ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Saules, le 22 décembre 2021
Conseil communal

Permis de construire délivrés

Le permis de construire suivant a été délivré par la Préfecture :

- à M. Marc Scheidegger pour le changement d'affectation d'un rural en un atelier de réparation et garage automobile (demande déposée après-coup) sur la parcelle N° 9 au lieu-dit Milieu du Village 5.

Saules, le 22 décembre 2021
Conseil communal



Tavannes

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 27 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclus.

Dès le lundi 3 janvier 2022, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Tavannes, le 13 décembre 2021
Le secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage et auteur du projet : Burkhalter Grégory, Route de Moron 17, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 149, Route de Moron 19 et BF 150, Route de Moron 17, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : transformation de la grange et d'une partie du bâtiment en local de stockage, garage et bureau ; création d'un couvert devant le bâtiment N° 19 et d'un couvert entre les bâtiments 17 et 19.

Pose de pavés filtrants entre les deux bâtiments, zones d'infiltration sur les parcelles 149 et 150 et installation de dépotoir et puits perdus au sud de la parcelle 150.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogations : RCC, article A152

Dépôt public : du 15 décembre 2021 au 14 janvier 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 7 décembre 2021
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Valbirse Immo Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 735, au lieu-dit: «Rue du Temple 22», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: démolition du tennis et d'un cabanon existant et construction d'un immeuble de 11 logements avec halle de stationnement de 11 places, installation d'une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment, aménagement d'une place de jeux et de 3 places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 décembre 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Permanence aux guichets durant les Fêtes

Du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022, les guichets de l'administration resteront ouverts tous les matins de semaine, de 10h à 12h.

Les autorités et le personnel de la Commune vous souhaitent de Joyeuses Fêtes!

Bévillard, le 2 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Information et Participation de la Population (IPP)

Commune Mixte de Valbirse

Information et Participation de la Population (IPP) relative au projet de Plan de Quartier (PQ) «Rue Emile Villeneuve» (Bévillard)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Commune de Valbirse ouvre une procédure de participation publique relative au projet de Plan de Quartier (PQ) «Rue Emile Villeneuve» (Bévillard).

Le projet de Plan de Quartier «Rue Emile Villeneuve» est déposé publiquement pendant 30 jours, **du 12 janvier au 14 février 2022 inclus**, à l'Administration communale de Valbirse où il peut être librement consulté, sur rendez-vous compte tenu de la période sanitaire actuelle, pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le dossier peut également être consulté dans son intégralité sur le site internet communal (www.valbirse.ch, rubrique Aménagement local / Constructions/IPP PQ Emile Villeneuve).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Dans le cadre de cette procédure, sauf avis contraire d'ici là au regard de la situation sanitaire, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le **7 février 2022 à 19h30 à la salle communale de Malleray**. Inscription obligatoire auprès de l'Administration communale (032 491 61 61 ou constructions@valbirse.ch) pour participer à celle-ci (mesures à ce jour: 50 personnes

maximum, port du masque obligatoire et les coordonnées seront collectées).

Bévillard, le 17 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Lüchinger Daniel, Austrasse 7, 3176 Neuenegg

Adresse du projet: BF 1173, Rue du Lion d'Or 13, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur à l'Est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: centre A

Dépôt public: du 22 décembre 2021 au 21 janvier 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Service des eaux

Résultats des analyses

Le Service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 7 décembre dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française °f	Teneur en Nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	Irréprochable	19.7 Eau «mi-dure»	6.1 (tolérance 40)
Bévillard	Irréprochable	14.4 Eau «mi-dure»	4.9 (tolérance 40)
Pontenet et Malleray réseau supérieur	Irréprochable	20.8 Eau «mi-dure»	11.6 (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des Services techniques.

Bévillard, le 16 décembre 2021

Service des eaux Valbirse

Divers

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le jeudi 27 janvier 2022 à la salle de paroisse de Tavannes à 19h30.

Ordre du jour

- Réélection du président des assemblées, du vice-président et de la secrétaire pour 4 ans
- Transfert des tâches de l'administration des finances à un tiers
- a) discussion et approbation du règlement de transfert de tâches (déposé publiquement au secrétariat de la paroisse durant les 30 jours qui précèdent l'assemblée, peut être consulté le mardi de 9h-11h30 et de 13h30-17h, le mercredi de 9h-11h30, le jeudi de 17h30-20h et le vendredi de 9h-11h30
b) discussion et décision d'un crédit d'engagement pour la dépense périodique y relative
- Election du représentant au parlement de l'église nationale (synode)
- Divers

Le conseil de paroisse

Pour publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Le règlement d'organisation adopté le 16 juin 2021 par l'assemblée des délégués du Syndicat a été approuvé le 1^{er} décembre 2021 par l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire en vertu de l'article 56 LCo.

Crémines, le 20 décembre 2021

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Eglise catholique-chrétienne – Paroisse de Saint-Imier – Arrondissement administratif du Jura bernois – Diaspora du canton du Jura

Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la paroisse

Conformément à l'art. 69 du Règlement d'organisation du 10 avril 2020 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2021 est déposé publiquement du 1^{er} janvier jusqu'au 30 janvier 2022 auprès de Roger Brun – Reconvilier (078 763 43 21). Ce procès-verbal aura été accepté par les scrutateurs lors de la présente parution. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec la personne susmentionnée pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, case postale 207 - rue Denise-Bindschedler-Robert 6, à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt il sera accepté par le conseil de paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

Saint-Imier, le 14 décembre 2021

Le Conseil de paroisse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Service de sécurité:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

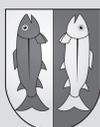
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch